



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU MARDI 10 DÉCEMBRE 2024

AFFAIRE N° 28-20241210

**AUTORISATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE AU PRÉSIDENT DE
SIGNER LES LOTS 1 ET 2 DU MARCHÉ A24.020 « FOURNITURE DE
CARBURANTS POUR LA CASUD »**

L'an deux mille vingt-quatre, le dix du mois de décembre à neuf heures et vingt-cinq minutes, en application des articles L.2121-7, L. 2122-8 par renvoi de l'article L.5211-2 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), se sont réunis dans la salle des fêtes du 12^e km sise au Tampon, rue Auguste Lacaussade, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Sud, légalement convoqués par voie dématérialisée le 22 novembre 2024 et voie postale, le 23 novembre 2024 (M. FONTAINE Gilles), sous la présidence de Monsieur HOARAU Jacquet.

NOTA :

Nombre de conseillers
en exercice : 48

Présents : 31

Absents représentés : 14

Absents : 03

ETAIENT PRESENTS

- Commune du Tampon -

HOARAU Jacquet, GASTRIN Albert, TURPIN Catherine, MAUNIER Daniel, THERINCOURT Jean-Pierre, BLARD Régine, DIJOUX-RIVIERE Mimose, FONTAINE Henri, FONTAINE Véronique, GENGE Jack, GONTHIER Charles Emile, MONDON Laurence, PICARDO Bernard, TECHER Doris.

BASSIRE Nathalie, FONTAINE Gilles, SOUBAYA Josian.

- Commune de Saint-Joseph -

MUSSARD Harry, FULBERT-GERARD Gilberte, HOAREAU Sylvain, HUET Marie-Josée, LEBON David, LEICHNIG Stéphanie, LEJOYEUX Marie Andrée, VIENNE Axel.

GUEZELLO Alin, LEBON Louis Jeannot.

- Commune de l'Entre-Deux -

VALY Bachil, GROSSET-PARIS Isabelle.

PAYET Gilles.

- Commune de Saint-Philippe -

RIVIERE Olivier.

ETAIENT REPRESENTES (PROCURATION)

- Commune du Tampon -

DOMITILE Noëline représentée par DIJOUX RIVIERE Mimose, ROBERT Evelyne représentée par GASTRIN Albert, PAYET TURPIN Francemay représentée par MAUNIER Daniel, THIEN AH KOON Patrice représenté par MONDON Laurence, LEBON Jean Richard représenté par BLARD Régine, ROMANO Augustine représentée par GONTHIER Charles Émile.

BENARD Monique représentée par PAYET Gilles.

- Commune de Saint-Joseph -

LEBRETON Patrick représenté par VIENNE Axel, HUET Henri Claude représenté par LEBON David, LANDRY Christian représenté par HOAREAU Sylvain, K/BIDI Émeline représentée par MUSSARD Harry, MUSSARD Rose Andrée représentée par HUET Marie-Josée, JAVELLE Blanche Reine représentée par FULBERT-GERARD Gilberte.

- Commune de Saint-Philippe -

COURTOIS Vanessa représentée par RIVIERE Olivier.

ETAIENT ABSENTS

- Commune de Saint-Joseph -

HUET Mathieu, LEVENEUR Inelda,

BENARD Clairette Fabienne.

Les membres présents formant la majorité de ceux en exercice, conformément aux règles de quorum, le Président ouvre la séance. En application de l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, l'Assemblée procède à la nomination d'un ou de plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire. A l'unanimité, Madame Laurence MONDON a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

AFFAIRE N° 28-20241210**AUTORISATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE AU PRÉSIDENT DE SIGNER LES LOTS 1 ET 2 DU MARCHÉ A24.020 « FOURNITURE DE CARBURANTS POUR LA CASUD »**

Le Président rappelle à l'Assemblée qu'en octobre 2024, la CASUD a lancé une consultation ayant pour objet la fourniture de carburants pour les véhicules et les petits matériels mécanisés de l'EPCI.

La consultation est composée de deux (2) lots faisant chacun l'objet d'un marché distinct comme suit :

Lot	Désignation	Montants minimum en € HT annuel	Montants maximum en € HT annuel
1	Sans Plomb	2 500 €	30 000 €
2	Diesel	10 000 €	100 000 €

I. Caractéristique du marché

Il s'agit d'un marché public de fournitures.

Il s'agit d'un marché alloti.

Il ne s'agit pas d'un marché à tranches.

Le présent marché est couvert par l'accord-cadre sur les marchés publics.

Chacun des lots sera conclu avec un seul opérateur économique qui pourra être un groupement momentané d'entreprises solidaire ou conjoint.

a) Durée du marché

La durée du marché court à compter du 1er janvier 2025, ou de sa notification si celle-ci est postérieure, jusqu'au 31 décembre 2025. Le marché est renouvelable trois fois par tacite reconduction, pour une période d'un an calquée sur l'année civile.

b) Lieu d'exécution

Le lieu d'exécution des prestations est le territoire de la CASUD.

II. Imputation budgétaire

Le marché sera imputé sur le budget Moyens.

Imputation budgétaire : 60622.

Le présent marché est financé par les fonds propres de la Communauté d'Agglomération du Sud.

III. Passation du marché**a) Enregistrement des pièces relatives à la candidature et à l'offre**

Le 08 novembre 2024, les membres de la Commission Ad Hoc dont le représentant délégué du Pouvoir Adjudicateur a procédé à l'ouverture des plis et a enregistré les pièces relatives à la candidature et à l'offre.

b) Analyse, sélection des candidatures et attribution dans le cadre du marché n°A24.020 « Fourniture de carburants pour la CASUD »

Le 02 décembre 2024, les membres de la Commission d'Appel d'Offres présents ont décidé :

S'agissant du lot 1 - Sans-Plomb :

D'une part,

- de valider l'analyse des candidatures effectuée par le service opérationnel,
- de rejeter la candidature de GREENWAY car elle est incomplète,
- de proposer au représentant du Pouvoir Adjudicateur de sélectionner les candidatures suivantes : SAS TOTAL et SRPP.

D'autre part,

- d'attribuer le 1 du marché du n° A24.020 « Fourniture de carburants pour la CASUD » au candidat SAS TOTAL dans la limite des montants minimum et maximum annuels, sous réserve qu'il fournisse les pièces de régularité fiscale et sociale.

S'agissant du lot 2 - Diesel

D'une part,

- de valider l'analyse des candidatures effectuée par le service opérationnel,
- de rejeter la candidature de GREENWAY car elle est incomplète,
- de proposer au représentant du Pouvoir Adjudicateur de sélectionner les candidatures suivantes : SAS TOTAL et SRPP.

D'autre part,

- d'attribuer le 2 du marché du n° A24.020 « Fourniture de carburants pour la CASUD » au candidat SAS TOTAL dans la limite des montants minimum et maximum annuels, sous réserve qu'il fournisse les pièces de régularité fiscale et sociale.

Il est donc proposé à l'Assemblée :

- d'approuver le lot 1 « Sans-Plomb » du marché A24.020 « Fourniture de carburants pour la CASUD »,
- d'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à signer ledit marché avec le candidat SAS TOTAL,
- d'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à signer toutes pièces relatives à cette affaire,

- d'approuver le lot 2 « Diesel » du marché A24.020 « Fourniture de carburants pour la CASUD »,
- d'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à signer ledit marché avec le candidat SAS TOTAL,
- d'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

Le Conseil est prié de bien vouloir en délibérer.

DECISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le Conseil,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés,

- approuve le lot 1 « Sans-Plomb » du marché A24.020 « Fourniture de carburants pour la CASUD »,
- autorise le Président ou le Vice-Président délégué à signer ledit marché avec le candidat SAS TOTAL,
- autorise le Président ou le Vice-Président délégué à signer toutes pièces relatives à cette affaire,
- approuve le lot 2 « Diesel » du marché A24.020 « Fourniture de carburants pour la CASUD »,
- autorise le Président ou le Vice-Président délégué à signer ledit marché avec le candidat SAS TOTAL,
- autorise le Président ou le Vice-Président délégué à signer toutes pièces relatives à cette affaire,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de la Réunion dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Abstention : 00

Contre : 00

Pour : 45

POUR EXTRAIT CONFORME,
La Secrétaire de séance,



Laurence MONDON

Le Président de la CASUD,



Jacquet HOARAU



Date de mise en ligne sur le site Internet de la CASUD : 23/12/2024